



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2023





**RAPPORT
D'ACTIVITÉ ANNUEL
2023**



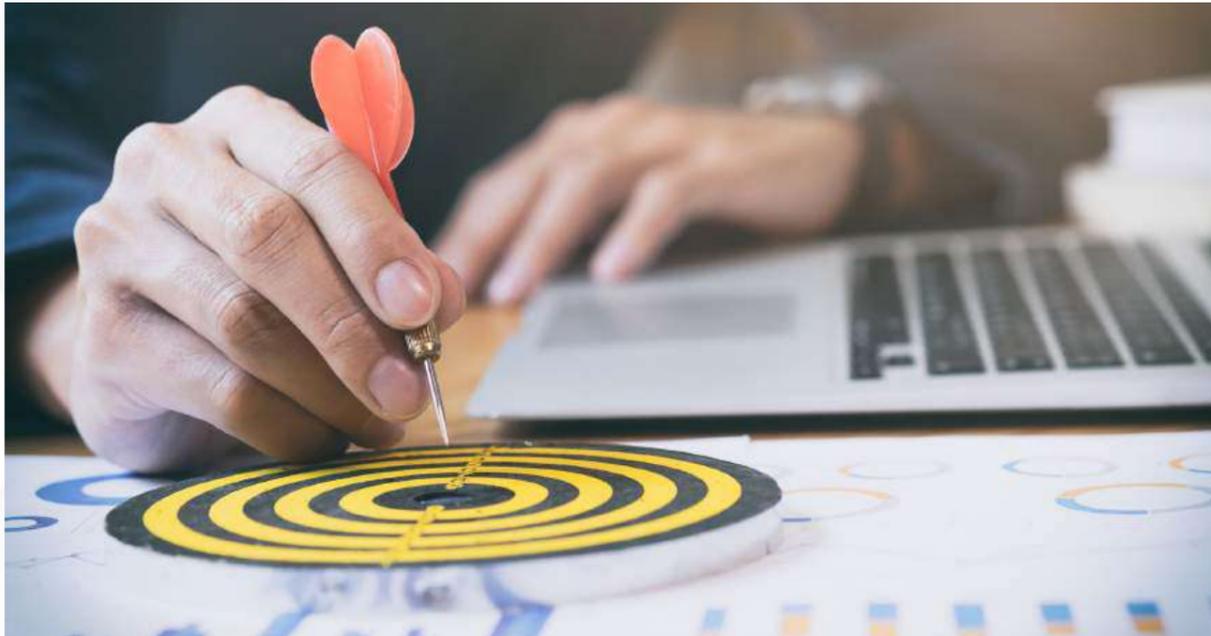
SOMMAIRE

07	LA CIMR EN BREF
08	• VOCATION ET MISSION
09	• DES VALEURS AU SERVICE DE L'EXCELLENCE
10	• MÉTIERS
11	• GOUVERNANCE ET STRUCTURE
15	• INDICATEURS CLÉS
17	FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
21	PROJETS ET INITIATIVES
22	• INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES
23	• IMPACT SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT
24	• DÉMARCHÉ RSE : ENGAGEMENT RENFORCÉ ENVERS LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
31	RÉSULTATS D'ACTIVITÉ
32	• PERFORMANCE FINANCIÈRE DE L'ANNÉE
47	• RÉSULTATS DU BILAN ACTUARIEL
54	• GESTION DU RÉGIME DE RETRAITE
61	AUDIT ET CERTIFICATIONS
76	RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
79	RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



LA CIMR EN BREF

ARCHITECTE : D.L.2.A.
PHOTOGRAPHE : GÉRALDINE BRUNEEL



VOCATION ET MISSION

La CIMR remplit une mission cruciale dans le paysage socio-économique du Maroc. Fondée sur des principes de solidarité et de responsabilité sociale, la CIMR s'engage à garantir la sécurité financière de ses bénéficiaires tout au long de leur retraite.

Sa **vocation** première est de gérer efficacement un régime de retraite, offrant ainsi aux salariés du secteur privé mais également aux travailleurs indépendants et aux professionnels du secteur libérale des garanties supplémentaires au-delà du régime de base de la sécurité sociale. En collaborant étroitement avec les employeurs et les employés, la CIMR contribue à assurer une meilleure protection sociale et à promouvoir le bien-être économique des retraités.

La **mission** de la CIMR se concentre également sur la transparence et la bonne gouvernance. Elle s'efforce de maintenir des standards élevés de gestion financière et d'investissement, assurant ainsi la pérennité de ses fonds. Par le biais d'une gestion prudente et innovante des actifs, la CIMR cherche à optimiser les rendements tout en minimisant les risques.

En somme, la CIMR représente non seulement une institution de gestion de fonds de retraite, mais aussi un pilier essentiel du système de protection sociale au Maroc. Grâce à sa vision stratégique et à son engagement envers l'excellence opérationnelle, elle joue un rôle crucial dans la sécurisation du futur financier des générations actuelles et futures.



DES VALEURS AU SERVICE DE L'EXCELLENCE

La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) repose sur sept valeurs essentielles qui orientent ses actions et renforcent son engagement envers ses adhérents et ses partenaires.

Les valeurs ne se décrètent pas de manière artificielle, elles ont été proposées et choisies par l'ensemble du corps social de la CIMR, à partir d'une vision partagée, un vécu collectif et une volonté commune d'adopter des règles de conduite qui répondent à notre conception de l'éthique et de la morale, pour façonner notre comportement au quotidien.

- 01 Honnêteté** : L'honnêteté est le principe de base de toutes nos actions et de nos relations vis-à-vis de la CIMR, des ses affiliés, ses adhérents, ses fournisseurs et de nos collègues.
- 02 Transparence** : La Transparence est la base de toutes nos relations et des informations que nous communiquons au tiers, ayants droits, affiliés, adhérents et partenaires de la CIMR.
- 03 Responsabilité** : Faire preuve de responsabilité dans l'exécution de nos fonctions, en les assumant pleinement et en les prenant en charge dans toutes leurs dimensions.
- 04 Professionnalisme** : Faire preuve, dans l'exécution de ses fonctions, de compétence, de savoir-faire, de rigueur, de méthode, d'organisation, de discipline et de réactivité.
- 05 Équité** : Équité dans la récompense des collaborateurs selon leurs résultats. Équité dans le service apporté aux affiliés, adhérents, retraités et ayant droits.
- 06 Serviabilité** : Serviabilité vis-à-vis des clients internes et externes en faisant preuve de disponibilité, d'écoute, d'amabilité et d'efficacité.
- 07 Esprit d'équipe** : L'esprit d'équipe, c'est partager et promouvoir la solidarité. C'est mettre en œuvre les conditions de réussite du travail en commun et renforcer l'écoute et l'ouverture.




MÉTIER

La CIMR,

- Se distingue par son engagement à élaborer des produits et prestations innovants, parfaitement adaptés aux besoins en constante évolution de ses affiliés actuels et futurs.
- S'attache à développer et à consolider sa base d'adhérents et d'affiliés, assurant ainsi une croissance solide et durable.
- Prend en charge la gestion rigoureuse des contributions, garantissant leur collecte efficace et leur utilisation optimale pour assurer la pérennité du système de retraite.
- Place la satisfaction client au cœur de ses priorités en offrant un service de pension personnalisé et attentif, répondant aux attentes élevées de ses bénéficiaires.
- Gère avec expertise les placements financiers, cherchant continuellement à optimiser leur rendement tout en maintenant une gestion prudente et équilibrée.
- S'engage résolument à maintenir l'équilibre nécessaire pour garantir un avenir serein et prospère aux retraités marocains, tout en consolidant sa réputation d'excellence et d'innovation dans le domaine de la gestion de la retraite.




GOUVERNANCE ET STRUCTURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé au minimum de six membres et au maximum de quinze membres, personnes physiques bénévoles, représentants d'adhérents de la caisse, et élus pour une durée de 4 années renouvelable par l'Assemblée Générale des adhérents. Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président au moins deux fois par an. Il peut également être convoqué par la majorité des membres ou par le commissaire aux comptes.

Le Conseil représente l'association dont il exerce tous les droits. Il détermine les orientations de l'activité de la Caisse et veille à leur mise en œuvre. Il procède aux contrôles qu'il juge nécessaires. Il assure le pilotage du régime.

Le Conseil d'Administration de la CIMR a la particularité de regrouper quelques-uns des plus grands managers du Maroc qui font profiter de leur compétence et expérience, la communauté des ayants droit de la Caisse. Les membres du Conseil d'Administration élisent en leur sein, les membres des Comités de gouvernance.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Président

Khalid CHEDDADI

Vices présidents

Chakib ALJ représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU représentant la RAM

Mohamed EL KETTANI représentant le groupe ATTIJARIWAFI BANK

Secrétaire

Jaouad LMOURABITI Directeur Exécutif

Administrateurs

Mme Rachida BENABDELLAH, représentant AGMA

M. Abdelmjid TAZLAOUI, représentant AMETYS

M. Chakib ALJ, représentant la CGEM

M. Mehdi TAZI, représentant MARSH MOROCCO

M. Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM

M. Boubker JAI, représentant WAFI ASSURANCE

M. Mohamed Karim MOUNIR, représentant la BANQUE POPULAIRE

M. Hassan OURIAGLI, représentant AL MADA

M. Mohamed Hassan BENSALAH, représentant la FMSAR

M. Said EL HADI, représentant SONASID

M. Mohamed EL KETTANI, représentant ATTIJARIWAFI BANK

M. Hassan BOUBRIK, représentant la CNSS

M. Fawzi BRITEL, représentant CARDEX

LES COMITÉS DU CONSEIL

COMITÉ DE PILOTAGE

Composé du président du Conseil d'Administration et de trois Administrateurs, le Comité de Pilotage est chargé de suivre en permanence l'équilibre du régime sur le long terme.

A travers le bilan actuariel annuel qu'il élabore et des études statistiques diverses qu'il mène, ce Comité a pour mission de s'assurer que les critères de pérennité du régime, fixés par la charte de pilotage, sont constamment respectés.

Il est tenu de proposer au Conseil d'Administration toutes mesures de nature à la sauvegarder.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2023

M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR

M. Hassan OURIAGLI Administrateur de la CIMR, représentant AL MADA

Mme Rachida BENABDALLAH Administrateur de la CIMR, représentant AGMA

M. Mehdi TAZI Administrateur de la CIMR, représentant MARSH MOROCCO

COMITÉ DES RISQUES ET DES COMPTES

Le Comité des Risques et des Comptes est composé de trois administrateurs à l'exclusion du Président. Il examine avec l'assistance des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration et veille à la qualité du contrôle interne et à la prise en compte des risques liés à l'activité de la Caisse. Le comité des Risques et des Comptes adresse annuellement son rapport d'activité au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Mme Rachida BENABDALLAH Administrateur de la CIMR, représentant AGMA

M. Ramsès ARROUB Administrateur de la CIMR, représentant WAFI ASSURANCE

M. Said EL HADI Administrateur de la CIMR, représentant la SONASID

M. Fawzi Britel Administrateur, représentant CARDEX

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

Le Comité d'Investissements est composé du Président du Conseil d'Administration, et de trois Administrateurs. Il a pour mission :

- D'élaborer les choix stratégiques de la gestion financière, conformément à la charte financière, et superviser leur mise en œuvre après validation du Conseil d'Administration.
- D'élaborer et proposer au Conseil d'Administration, l'Allocation Stratégique d'Actifs, sur la base d'études qu'il diligente au moins tous les 3 ans.
- D'arrêter le règlement financier et de veiller sur son respect par le management de la caisse.
- De prendre en charge le suivi des risques inhérents à la gestion financière et de diligenter la rédaction du rapport annuel de gestion financière.
- D'autoriser la désignation de la CIMR, du Président ou du Directeur Général agissant pour le compte de la CIMR, en tant qu'administrateur d'une autre société.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2023

M. Khalid CHEDDADI Président du Conseil d'Administration de la CIMR

M. Mohamed EL KETTANI Vice-président du Conseil, représentant ATTIJARIWAFI BANK

M. Mohamed Karim MOUNIR Administrateur CIMR, représentant la Banque Populaire

M. Ramsès ARROUB Administrateur de la CIMR, représentant WAFI ASSURANCE

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

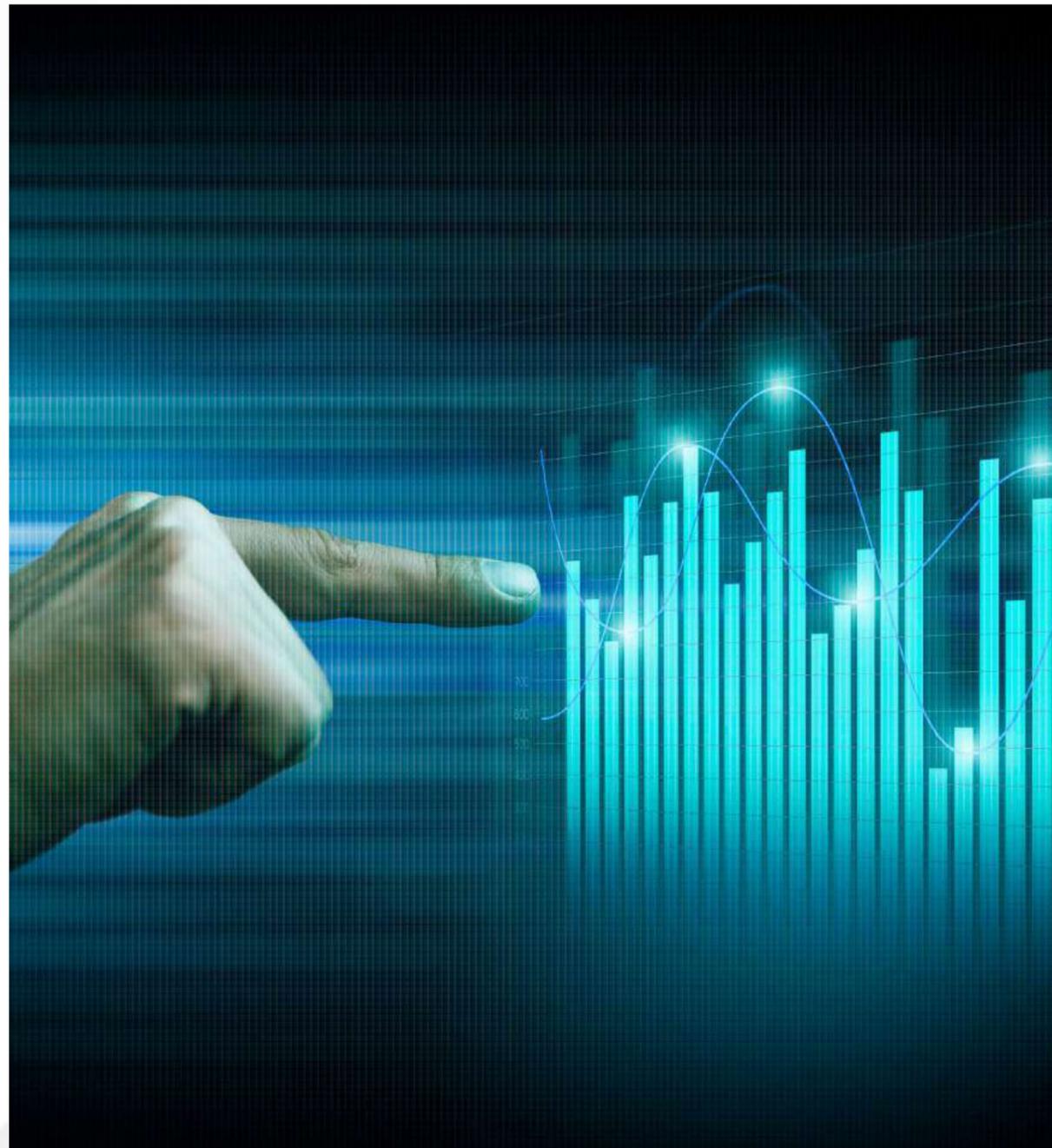
Composé du Président du Conseil d'Administration et de deux Administrateurs, ce Comité valide la politique salariale, fixe la rémunération des cadres de direction et nomme aux postes de direction.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2022

M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR

M. Chakib ALJ Vice-président de la CIMR, représentant la CGEM

M. Abdelmjid TAZLAOUI Administrateur de la CIMR, représentant AMETYS



INDICATEURS CLÉS



7 197
ENTREPRISES
ADHÉRENTES



320 185
AFFILIÉS
AYANTS DROIT



203 848
RETRAITÉS ET
AYANTS CAUSE



430 265
AFFILIÉS
COTISANTS



11 523 MDHS
DE PRODUITS TECHNIQUES



3 847 MDHS
DE PRODUITS NETS
DU PATRIMOINE



5 532 MDHS
DE PENSIONS SERVIES



84 422 MDHS
DE PROVISIONS TECHNIQUES



PARAMÈTRES DU RÉGIME CIMR

SALAIRE DE RÉFÉRENCE : **29,54** DH

VALEUR DU POINT EN SERVICE : **13,21** DH

REVALORISATION DE L'OPTION CAPITAL : **3%**

The background features a close-up, high-angle view of a laptop keyboard and a document with financial charts. A silver pen lies across the document. The image is overlaid with a semi-transparent orange filter. The text 'FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE' is centered in white, bold, uppercase letters.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

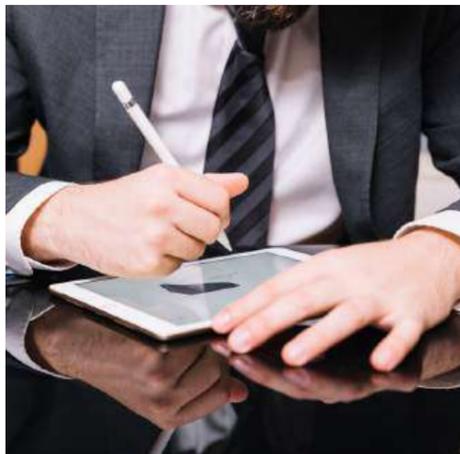
Lancement du processus d'authentification des affiliés à l'application mobile MyCIMR via la CINE en collaboration avec la DGSN.



Certification du système d'information CIMR à la norme internationale de référence en cybersécurité ISO 27001.



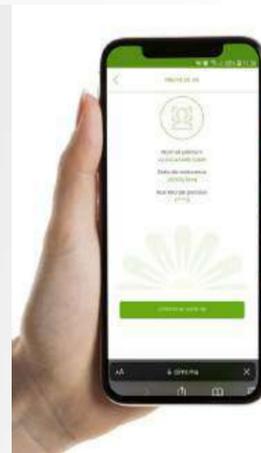
Mise en œuvre du projet de signature électronique des documents contractuels de l'adhésion individuelle.



Lancement des travaux de mise en place d'une démarche RSE, et d'obtention du label CGEM.



Intégration des services de la DGSN dans l'optimisation de l'application CIMR Dialcom.



Mise en œuvre du processus de conformité avec les exigences de la loi de LCB-FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).





**PROJETS
ET INITIATIVES**

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES

LANCEMENT DE LA NOUVELLE VERSION DE L'APPLICATION MYCIMR AVEC UN SYSTÈME D'AUTHENTIFICATION RENFORCÉ

En 2023, la CIMR a franchi une étape significative dans l'évolution de ses plateformes et services en ligne, avec le lancement de la nouvelle version de l'application MyCIMR. Cette mise à jour majeure a été marquée par l'introduction d'un système d'authentification avancé, visant à renforcer la sécurité et à améliorer l'expérience utilisateur pour nos clients.

Le nouveau système d'authentification de MyCIMR repose sur un accès à l'application avec la Carte d'Identité Nationale à travers la plateforme Mon e-ID de la Direction Générale de Sécurité Nationale. Une technologie garantissant non seulement une sécurité accrue des données personnelles, mais aussi une fluidité d'utilisation inégalée. Cette initiative s'inscrit dans notre engagement continu à fournir des solutions innovantes et sécurisées qui répondent aux besoins dynamiques de nos utilisateurs.



En plus de renforcer la sécurité, la nouvelle version de MyCIMR offre une interface utilisateur optimisée, facilitant la navigation et l'accès aux fonctionnalités essentielles.

Rappelons que l'application mobile MyCIMR, est une plateforme destinée à améliorer la communication avec les affiliés de la caisse, leur permettant de consulter leur livret individuel et connaître le détail de leurs droits, de réaliser des simulations de pension, ou encore de gérer leurs cotisations (modalités de prélèvements, versements exceptionnels...) lorsqu'il s'agit d'un affilié adhérent à titre individuel.

IMPACT SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT

SUPPRESSION DE LA PREUVE DE VIE POUR LES RETRAITÉS CIMR : SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE UTILISATEUR

L'exercice 2023 a été marqué par une décision stratégique qui vise à simplifier les processus administratifs des retraités de la CIMR marocains résidents et dont la pension est servie, au Maroc.

En effet, l'attestation de vie auparavant exigée périodiquement n'est plus requise pour le versement des pensions de retraite. Qu'elle soit trimestrielle ou annuelle, la preuve de vie à travers l'activation de la carte Rahati auprès des agences bancaires, ou via la reconnaissance faciale par le biais de l'application mobile CIMR Dialcom a été supprimée, laissant place à un processus de contrôle de vie qui reposera dorénavant sur l'échange de données avec des administrations et institutions partenaires.

La suppression de la preuve de vie marque l'engagement de la CIMR à répondre aux besoins spécifiques de ses retraités, en leur offrant une expérience plus fluide et moins contraignante. Cette initiative a été accueillie favorablement par nos bénéficiaires, leur permettant de percevoir leurs pensions de manière continue et sans interruption.

En adoptant cette mesure, la caisse renforce également son efficacité opérationnelle en réduisant la charge administrative et en optimisant l'allocation des ressources.



DÉMARCHE RSE : ENGAGEMENT RENFORCÉ ENVERS LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La CIMR s'est engagée de manière significative en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises en lançant la mise en œuvre d'une politique dédiée.

Cette initiative ambitieuse reflète la volonté de la caisse à contribuer positivement à la société tout en intégrant les principes du développement durable dans ses activités quotidiennes.

La politique RSE de la CIMR repose sur des piliers essentiels tels que la gestion éthique et transparente, la prise en compte des enjeux environnementaux, le respect des droits humains, ainsi que l'engagement envers ses parties prenantes. Elle vise à renforcer notre impact positif sur la communauté, tout en assurant une gouvernance éthique et une gestion responsable des ressources.

La CIMR s'engage à intégrer des pratiques durables dans ses activités, en favorisant la diversité et l'inclusion, en soutenant des initiatives locales et en réduisant notre empreinte environnementale. Notre objectif est d'inscrire notre caisse comme un acteur responsable et engagé, capable de répondre aux attentes croissantes de nos parties prenantes et de contribuer activement au développement durable de notre société.

Cette initiative marque le début d'un voyage passionnant vers une performance sociale et environnementale accrue. Nous sommes fiers du soutien et de l'engagement de nos collaborateurs, partenaires et bénéficiaires dans cette démarche, et nous sommes déterminés à faire progresser notre politique RSE pour créer un impact durable et positif dans les années à venir.

NOS AXES D'INTERVENTION

Dans le cadre de notre engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), nous avons identifié trois axes principaux d'intervention : les jeunes, l'environnement et les personnes âgées. Ces axes reflètent notre volonté de contribuer positivement à la société tout en alignant nos actions sur des valeurs de durabilité et d'inclusion.



JEUNES

Nous nous engageons à soutenir les jeunes en leur offrant des opportunités d'apprentissage, de développement et d'insertion professionnelle. À travers des programmes de mentorat, des stages et des initiatives éducatives, nous visons à renforcer les compétences et à favoriser l'employabilité des jeunes générations.



ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est au cœur de notre démarche RSE. Nous adoptons des pratiques durables dans nos opérations quotidiennes, en réduisant notre empreinte écologique, en favorisant l'utilisation de ressources renouvelables et en promouvant la sensibilisation environnementale au sein de notre communauté.



PERSONNES ÂGÉES

Nous accordons une attention particulière aux besoins des personnes âgées en développant des initiatives visant à améliorer leur qualité de vie et à promouvoir leur inclusion sociale. Nous encourageons également nos collaborateurs à s'impliquer bénévolement dans des actions solidaires envers les personnes âgées, renforçant ainsi notre impact social positif.

En intégrant ces axes d'intervention dans notre démarche RSE, nous réaffirmons notre engagement envers une croissance responsable et éthique, contribuant ainsi au bien-être de nos parties prenantes et à la construction d'une société plus inclusive et durable.

ENGAGEMENT VERT : INITIATIVES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CIMR a initié sa première action écologique marquant son engagement envers la durabilité environnementale, à travers une initiative inspirante de plantation d'arbres menée par nos collaborateurs. Cette campagne a été un témoignage vibrant de notre détermination collective à contribuer positivement à l'environnement qui nous entoure.



Nos équipes ont participé activement à la plantation d'arbres au sein du Centre Hospitalier Noor de Bouskoura. Cette initiative va au-delà de la simple compensation carbone ; elle incarne notre responsabilité envers l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap et la promotion de la qualité de vie pour tous.

Cette action a également renforcé l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance au sein de notre caisse. Elle a permis à nos collaborateurs de s'investir personnellement dans une cause noble et de voir concrètement l'impact positif de leurs actions sur la communauté et l'environnement.

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance envers tous les participants pour leur enthousiasme et leur engagement exceptionnels. Leur dévouement témoigne de notre capacité collective à faire une différence significative et durable dans le monde qui nous entoure.



INCLUSION ET SENSIBILISATION : NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA DIVERSITÉ DES CAPACITÉS

Au cours de l'année écoulée, notre caisse a pris des mesures significatives pour promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de notre organisation. Nous avons lancé un processus d'initiation visant à sensibiliser activement tous nos collaborateurs à cette cause essentielle.

Ce processus a débuté par la mise en place de programmes de sensibilisation réguliers, incluant des formations interactives et informatives destinées à éduquer notre personnel sur les défis spécifiques auxquels font face les personnes en situation de handicap. Ces formations ont été conçues non seulement pour accroître la compréhension des différents types de handicaps, mais aussi pour encourager un environnement de travail plus inclusif et respectueux.

Parallèlement à nos efforts de sensibilisation, nous avons entamé le processus d'évaluation de nos installations et de nos politiques internes afin de garantir qu'elles répondent aux normes d'accessibilité les plus élevées. Nous avons identifié des domaines d'amélioration potentielle et nous nous engageons à les aborder de manière proactive dans les mois à venir.

En tant qu'organisation, nous croyons fermement que la diversité, y compris la diversité des capacités, est une source de force et d'innovation. Nous nous engageons à continuer à élargir nos efforts d'inclusion afin de créer un environnement où chaque individu se sent valorisé et respecté, peu importe ses capacités.

Nous sommes convaincus que ces initiatives renforceront non seulement notre culture d'entreprise, mais aussi notre capacité à servir nos clients et nos partenaires de manière plus inclusive et plus efficace.



A hand is shown using a calculator over a desk with various financial documents. The documents feature pie charts, bar graphs, and tables. The entire scene is overlaid with a semi-transparent green filter. The text 'RÉSULTATS D'ACTIVITÉ' is prominently displayed in white on the right side of the image.

RÉSULTATS D'ACTIVITÉ



PERFORMANCE FINANCIÈRE DE L'ANNÉE

PRODUITS TECHNIQUES

Le total des produits techniques est passé de 10 568 millions de dirhams en 2022 à 11 523 millions de dirhams en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 9 %.

Cette augmentation est due principalement à :

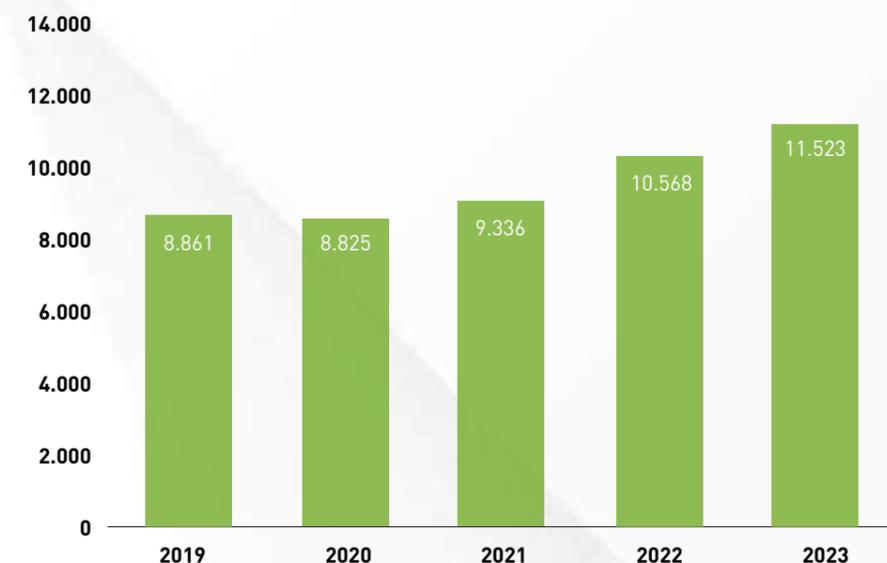
- L'augmentation de 611 millions de dirhams des contributions retraites, sur-primés et des rentes de capitalisation
- L'augmentation de 74 millions de dirhams des contributions forfaitaires liées aux adhésions individuelles
- L'augmentation de 167 millions des Contribution Compensatrice de Radiation suite à la reprise des campagnes de radiations.

Il convient de signaler que la contribution compensatrice de radiation non encore encaissée, n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, car elle est comptabilisée en produit, puis provisionnée pour le même montant.

Détail des produits techniques (en millions de dirhams)

	2023	2022	Variation %
Cotisations des adhérents	9.618	9.014	6,7%
Contributions part patronale	5.435	5.100	6,6%
Contributions part salariale	4.184	3.914	6,9%
Surprimes et rachats des services passés	243	250	-3,0%
Rentes de capitalisation	283	268	5,4%
Contributions forfaitaires	310	236	31,4%
Contributions des assurances	8	7	12,6%
Indemnités de radiation	540	372	45,2%
Intérêts de retard	46	-17	-367,3%
Reprises d'exploitation	476	438	8,8%
Produits techniques	11.523	10.568	9,0%

Evolution des produits techniques (en millions de dirhams)



CHARGES TECHNIQUES

Globalement, les charges techniques ont diminué de 1 336 millions de dirhams, passant de 7 181 à 5 845 millions de dirhams, soit une baisse de -18,6%.

La variation de la provision mathématique de capitalisation est passée de - 123 millions en 2022 à - 1 803 millions en 2023.

Les charges techniques hors dotations ont progressé de 5,9% passant de 6 419 millions de dirhams à 6 795 millions de dirhams.

Les allocations versées ou dues au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 5 532 millions de dirhams contre 5 199 millions de dirhams en 2022, marquant une augmentation de 334 millions de dirhams, soit une hausse de +6,4 %.

Les allocations versées ou dues en 2023, au titre de l'option en capital, se sont élevées à 1 144 millions de dirhams contre 1 076 l'exercice précédent.

Détail des charges techniques (en millions de dirhams)

Nature	2023	2022	Variation
Allocation retraite part répartition	5.250	4.930	6,5%
Allocation retraite part capitalisation	283	268	5,4%
Total des allocations	5.532	5.199	6,4%
Option capital	1.144	1.076	6,4%
Allocations options de rachat	87	110	-21,0%
Indemnité de décès	32	35	-8,4%
Total des charges techniques hors dotation	6.795	6.419	5,9%
Dotations Provisions Créances Adhérents Litigieux & Radiés	853	886	-3,7%
Variation de la Provision mathématique	-1.803	-123	1360,5%
Total des dotations aux provisions	-950	762	-224,6%
Total des charges techniques	5.845	7.181	-18,6%

FRAIS GÉNÉRAUX

En 2023, les frais généraux hors charges et produits exceptionnels, ont baissé de -14,5% passant ainsi de 262 millions de dirhams en 2022 à 224 millions de dirhams en 2023.

Cette diminution s'explique par la comptabilisation en 2023 des dotations aux amortissements des commissions sur OPCI, pour un montant de 58 millions de dirhams alors qu'en 2022 ce montant s'élevait à 96 millions de dirhams.

En éliminant l'impact de cette dotation, les frais généraux hors charges et produits exceptionnels stagneraient à 166 millions de dirhams.

En tenant compte des pertes et profits exceptionnels, les frais généraux ont marqué une hausse de 19,1% entre les deux exercices, passant ainsi de 282 millions de dirhams à 336 millions de dirhams en 2023.

La hausse des charges exceptionnelles est due à :

- Le versement par la CIMR d'un don de 100 millions de dirhams en guise de solidarité au fonds spécial 126 du séisme d'ALHAOUZ.

- La baisse de 51 millions des charges non courantes au titre de l'abandon des créances de la contribution compensatrice entre 2022 et 2023

Les produits exceptionnels sont passés de 73 millions de dirhams en 2022 à 30 millions de dirhams en 2023, soit une baisse de -58,8%. Cette baisse due principalement à la baisse de 51 millions des reprises relatives aux abandons des créances de la contribution compensatrice entre 2022 et 2023.

Rapportés au total des contributions, les frais généraux hors éléments exceptionnels représentent 2,14% contre 2,68% l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 20,2% qui est due à une baisse des frais généraux plus importante que la hausse des contributions.

En éliminant l'impact des dotations aux amortissement des commissions sur OPCI, le rapport des frais généraux hors éléments exceptionnels serait de 1,58% au lieu de 1,70% l'année dernière.

Frais généraux, pertes et profits (en millions de dirhams)

	2023	2022	Variation
Frais généraux et DEA	224	262	-14,5%
Charges exceptionnelles	142	93	52,8%
Produits exceptionnels	30	73	-58,8%
Total des frais généraux, pertes et profits	336	282	19,1%
Rapport au total des contributions	3,2%	2,9%	11,3%
Total des frais généraux hors exceptionnels	224	262	-14,5%
Rapport aux produits techniques	2,1%	2,7%	-20,2%
Dotation aux amortissements sur commissions /OPCI	58	96	-39,6%
Total des frais généraux hors exceptionnels et OPCI	166	166	-0,1%
Rapport aux produits techniques hors OPCI	1,6%	1,7%	-6,6%

Dettes fournisseurs par échéance (en millions de dirhams)

	Solde dû	0j - 30j	31j - 60j	61j - 90j	91j - 120j	121j +
Solde Fournisseur	-12,1	-11,8	-0,0	0,00	-0,1	-0,2
Pourcentage	100%	97,7%	0,3%	0,0%	0,6%	1,3%



Excédent d'Exploitation de l'Exercice

	2023	2022	Variation
Produits techniques	11.523	10.568	9,0%
Produits techniques Hors Contribution de Radiation et Intérêts de Retard Adhérents	10.461	9.775	7,0%
Charges techniques	5.845	7.181	-18,6%
Variations Provision Mathématique Capitalisation	-1.803	-123	1360,5%
Charges techniques Hors Variation PMC	7.648	7.305	4,7%
Charges techniques Hors Variations PMC et dotations	6.795	6.419	5,9%
Solde technique Hors MPC	3.875	3.263	18,8%

Taux de couverture technique*	150,7%	144,7%	4,1%
Produits du patrimoine	4.184	3.191	31,1%
Charges du patrimoine	336	2.125	-84,2%
Résultat du patrimoine	3.847	1.066	261,0%
Frais généraux et DEA	-224	-262	-14,5%
Produits exceptionnels	30	73	-58,8%
Charges exceptionnelles	142	93	52,8%
Total des produits	15.258	11.854	28,7%
Total des charges hors PMC	7.872	7.567	4,0%
Excédent d'exploitation hors PMC	7.386	4.287	72,3%
Dotation à la réserve de prévoyance	9.189	4.170	120,4%
Taux de couverture global**	193,8%	156,7%	23,7%

*Produits techniques Hors Reprise PMC/Charges techniques Hors PMC

**Total des produits Hors reprise PMC/Total des charges Hors PMC

Au cours de l'exercice 2023, la CIMR a enregistré des produits techniques, totalisant 11 523 millions de dirhams.

Les charges techniques hors PMC ont atteint un montant total de 7 648 millions de dirhams laissant apparaître un solde technique hors PMC de 3 875 millions de dirhams contre 3 263 millions de dirhams en 2022, soit une hausse de + 18,8%.

Les produits de patrimoine nets des charges correspondantes, ont totalisé 3 847 millions de dirhams en 2023, contre 1 066 millions de dirhams en 2022, soit une augmentation de 261%.

Le taux de couverture global (Total des Produits Hors reprise PMC/ Total des Charges Hors PMC) est passé de 156,7% en 2022 à 193,8% en 2023.

PROVISIONS TECHNIQUES

Le montant de la provision technique (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) est passé de 77 017 millions de dirhams en 2022 à 84 422 millions de dirhams, soit une augmentation de 9,6 %. Le résultat au 31 décembre 2023 est un bénéfice de 9 189 millions de dirhams, contre 4 170 millions de dirhams en 2022, soit une hausse de 120,4 %.

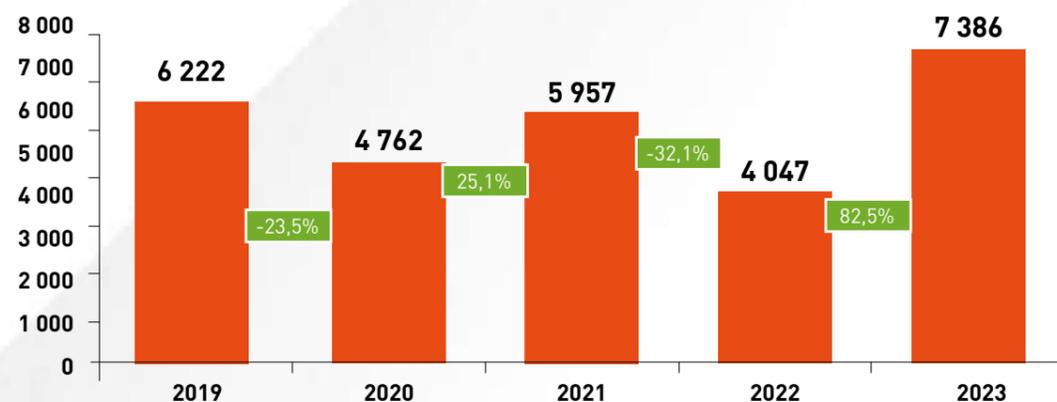
Le montant au 31/12/2023 de la provision mathématique s'élève à 28 347 millions de dirhams contre 30 150 millions de dirhams en 2022 soit une baisse de -6,0%.

L'excédent d'exploitation de la période hors provision mathématique relative à la capitalisation est de 7 386 millions de dirhams en 2023 soit une augmentation de 82,5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent qui enregistrait un résultat de 4 047 millions de dirhams.

Provisions techniques (en millions de dirhams)

	2023	2022	Variation
Réserves précédentes	46.439	42.269	9,9%
Dotation réserve mathématique capitalisation	28.347	30.150	-6,0%
Réserves pour prestations échues et non payées	446	428	4,3%
Dotation de l'exercice	9.189	4.170	120,4%
Total Réserves de Prévoyances	84.422	77.017	9,6%

Évolution de la dotation aux provisions techniques, en millions de DH (Hors PMC)



La baisse constatée en 2020 est essentiellement expliquée par la crise de la COVID-19 où la caisse a enregistré une faible évolution des résultats technico-financiers accompagnée d'une diminution des taux zéros coupons qui ont amenés à une augmentation de la provision mathématique relative à la capitalisation, alors que la diminution constatée en 2022 est expliquée par la chute des marchés financiers et dont l'impact s'est fait ressentir au niveau du résultat financier comptabilisé au 31 Décembre 2022.

La hausse constatée en 2023 s'explique par une amélioration du résultat technico financier due à la reprise des marchés financiers et à l'amélioration de la courbe des taux.

PRODUITS NETS DU PATRIMOINE EN MILLIONS DE DIRHAMS

En 2023, les produits du patrimoine ont atteint la valeur de 4 184 millions de dirhams contre 3 191 millions de dirhams en 2022, enregistrant une augmentation de 31,1%.

Les charges de placement ont atteint la valeur de 336 millions de dirhams en 2023, contre 2 125 millions de dirhams en 2022, enregistrant une baisse de -84,2%.

En 2023, les produits nets du patrimoine ont atteint la valeur de 3 847 millions de dirhams contre 1 066 millions de dirhams en 2022, enregistrant une augmentation de 260,8%.

Produits nets du patrimoine (en millions de dirhams)

	2023	2022	Variation
PRODUITS DES PLACEMENTS	4184	3191	31,1%
Revenus de valeurs mobilières	1610	1204	33,7%
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	805	1618	-50,3%
Gains de change	0	1	-79,2%
Intérêts et autres produits de placements	29	24	22,7%
Reprise sur charges de placements	1739	345	404,6%
CHARGES DES PLACEMENTS	336	2125	-84,2%
Droits de garde sur titres	7	7	2,1%
Frais sur opérations sur titres	14	-10	-238,9%
Pertes de change	0	0	12,2%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	26	34	-24,6%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	0	0	0,0%
Dotations sur placements	289	2093	-86,2%
RESULTAT FINANCIER	3847	1066	260,8%

La valeur estimative du portefeuille CIMR (actions, obligations, OPCV Ms, valeurs non cotées, placements immobiliers, devises et or) s'est établie au 31 décembre 2023 à 91 758 millions de dirhams par rapport à la valeur comptable au 31 décembre 2022, qui s'élève à 81 225 millions de dirhams. La plus-value latente est de 10 668 millions de dirhams représentant ainsi 12% de la valeur marché.



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

En MDH	Valeur marché		Poids en VM	Variation YTD	Variation	
	31/12/2022	31/12/2023	En %	En MDH	En %	
1. ACTIONS	43 090	48 934	53,3%	5 845	13,6%	
Directes	25.054	28.552	31,1%	3.498	14,0%	
Fonds dédiés	3.374	4.024	4,4%	650	19,3%	
Fonds Diversifié GP	332	354	0,4%	22	6,5%	
International	1.283	1.641	1,8%	358	27,9%	
Non cotées	12.797	14.103	15,4%	1.306	10,2%	
Autre	249	260	0,3%	11	4,5%	
2. OBLIGATIONS	30.745	34.959	38,1%	4.214	13,7%	
Fonds dédiés	OMLT	22.060	24.983	27,2%	2.924	13,3%
	OCT	1.379	905	1,0%	-474	-34,4%
	Monétaire	410	797	0,9%	388	94,6%
	Dette Privée	3.384	3.495	3,8%	111	3,3%
Fonds Grand Public	OMLT	1.346	2.039	2,2%	692	51,4%
	OCT	0	0	0,0%	0	-
	Monétaire	1.702	2.216	2,4%	514	30,2%
Obligations en direct	464	525	0,6%	61	13,0%	
3. ALTERNATIFS	7.391	7.864	8,6%	474	6,4%	
Immobiliers	2.026	1.926	2,1%	-99	-4,9%	
OPCI	5.214	5.718	6,2%	504	9,7%	
CCA	151	220	0,2%	69	45,4%	
Infrastructures	0	0	0,0%	0	-	
TOTAL	81.225	91.758	100,0%	10.533	13,0%	

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Actif

ACTIF	Exercice 31/12/2023			Exercice 31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	83.020.815.098	1.739.053.663	81.281.761.434	73.728.753.371
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR	312.567.663	163.419.583	149.148.080	181.797.720
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	312.567.663	163.419.583	149.148.080	181.797.720
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27.114.948	18.660.656	8.454.292	5.466.454
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	27.114.948	18.660.656	8.454.292	5.466.454
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102.426.258	73.971.098	28.455.160	32.327.961
Terrains	-	-	-	-
Constructions	52.737.125	43.519.960	9.217.165	11.733.693
Installations techniques, matériel et outillage	1.854.231	1.446.760	407.471	476.537
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	42.467.093	26.904.281	15.562.812	12.503.288
Autres immobilisations corporelles	2.433.544	2.100.097	333.447	292.004
Immobilisations corporelles en cours	2.934.265	-	2.934.265	7.322.439

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	5.985.054	-	5.985.054	5.874.651
Prêts immobilisés	5.985.054	-	5.985.054	5.874.651
Autres créances financières	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	82.572.721.174	1.483.002.327		73.503.286.585
Placements immobiliers	6.624.943.731	251.084.403	6.373.859.328	5.738.093.966
Obligations et bons	226.360.084	21.699.217	204.660.867	462.246.568
Actions et parts sociales	75.166.922.077	1.210.218.707	73.956.703.371	67 112 801 947
Prêts et effets assimilés	242.922.332	-	242.922.332	178.528.940
Dépôts en comptes indisponibles	300.000.000	-	300.000.000	-
Autres placements	11.572.950	-	11.572.950	11.615.163
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	6.421.253.162	2.547.070.951	3.874.182.210	3.683.009.502
Assurés, pensionnés et comptes rattachés débiteurs	93.698.482	11.257.347	82.441.134	81.059.230
Cotisants, adhérents, contribuant et comptes rattachés	5.930.481.477	2.530.758.068	3.399.723.409	3.147.005.478
Stocks	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	2.724.847	-	2.724.847	3.212.186
Personnel débiteur	768.688	-	768.688	638.648
Etat débiteur	-	-	-	-
Compte d'associés débiteurs	-	-	-	-
Autres débiteurs	5.349.725	5.055.536	294.189	1.347.629
Comptes de régularisation - actif	388.229.942	-	388.229.942	449.746.330
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement non affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (Eléments circulants)	-	-	-	-
TRESORERIE	50.084.411	-	50.084.411	274.797.327
Tresorerie- Actif	-	-	-	-
Chèque et valeurs à encaisser	-	-	-	-
Banques, TGR, C.C.P.	50.033.137	-	50.033.137	274.750.635
Caisses, régies d'avances et accreditifs	51.274	-	51.274	46.692
TOTAL GENERAL	89.492.152.671	4.286.124.615	85.206.028.056	77.686.560.200

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Passif

PASSIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Evolution en %
FINANCEMENT PERMANENT	84.431.719.962	77.032.564.845	10%
CAPITAUX PROPRES	9.189.287.203	4.169.954.207	120%
Capital social ou fonds d'établissement	-	-	-
À déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-	-
Capital appelé, (dont versé...)	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserve légale	-	-	-
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau (1)	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (1)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (1)	9.189.287.203	4.169.954.207	120%
PROVISIONS, FONDS ET RESERVES TECHNIQUES	75.232.447.579	72.846.761.381	3%
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en répartition	-	-	-
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en capitalisation	-	-	-
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes mixtes	75.232.447.579	72.846.761.381	3%
Autres provisions, fonds et réserves techniques	-	-	-
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
DETTES DE FINANCEMENT	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-

PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	9.985.181	15.849.257	-37%
Provisions pour risques	9.985.181	15.849.257	-37%
Provisions pour charges	-	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-
Augmentation des créances immobilisées et des placements	-	-	-
Diminution des dettes de financement et des provisions	-	-	-
PASSIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	774.308.094	653.995.356	18%
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	774.308.094	653.995.356	18%
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	290.715.679	291.913.100	0%
Cotisants et contributeurs créditeurs	413.903.874	288.725.389	43%
Retenues sur pensions	3.609.969	3.873.573	-7%
Fournisseurs et comptes rattachés	21.016.163	27.460.195	-23%
Personnel créditeur	20.134	179.620	-89%
Organismes sociaux créditeurs	1.896.436	2.761.173	-31%
Etat créditeur	22.341.738	24.527.303	-9%
Comptes d'associés créditeurs	-	-	-
Autres créanciers	13.282.055	9.021.419	47%
Comptes de régularisation - passif	7.522.047	5.533.585	36%
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-	-
TRESORERIE	-	-	-
TRESORERIE-PASSIF	-	-	-
Crédits d'escompte	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-
Banques	-	-	-
TOTAL GENERAL	85.206.028.056	77.686.560.201	10%

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) - REGIMES DE RETRAITE MIXTE (REPARTITION ET CAPITALISATION) AU 31 DÉCEMBRE 2023

	LIBELLÉ	OPÉRATIONS PROPRES À L'EXERCICE 1	OPÉRATIONS CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
1	COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	11.046.949.166	0	11.046.949.166	10.129.720.637
	Cotisations	4.183.617.072	-	4.183.617.072	3.914.092.531
	Contributions	6.863.332.094	-	6.863.332.094	6.215.628.106
	* Contributions, Part patronale	5.434.690.245	-	5.434.690.245	5.100.025.981
	* Contributions spéciales	533.121.877	-	533.121.877	525.274.602
	* Contributions forfaitaires	310.053.504	-	310.053.504	235.887.018
	Autres cotisations et contributions	585.466.469	-	585.466.469	354.440.505
2	VARIATION DES FONDS RÉGLEMENTAIRES				
	Variation des fonds de capitalisation	-	-	-	-
	Variation des fonds et réserves de répartition	-	-	-	-
3	PRESTATIONS ET FRAIS	4.992.285.910		4.992.285.910	6.295.606.564
	Prestations	6.795.150.861	-	6.795.150.861	6.419.044.245
	Variations des provisions pour arrérages à payer	-	-	-	-
	Variations des provisions mathématiques	-1.802.864.951	-	-1.802.864.951	-123.437.681
	Variations des autres provisions techniques	0	-	0	0
	* Reprises d'exploitation, transferts de charges	0	-	0	0
	* Dotations d'exploitation	0	-	0	0
4	PRODUITS DES PLACEMENTS	4.183.525.537	2	4.183.525.539	3.190.855.111
	Revenus des placements	1.609.699.053	2	1.609.699.055	1.203.610.531
	Profits sur réalisation de placements	804.837.441	0	804.837.441	1.617.927.783
	Intérêts et autres produits de placements	29.589.644	0	29.589.644	24.612.569
	Reprises sur charges de placement, transfert de charges	1.739.399.398	0	1.739.399.398	344.704.228
5	CHARGES DES PLACEMENTS	336.835.172	-671.592	336.163.580	2.125.076.188
	Charges d'intérêts				
	Frais de gestion des placements	22.181.893	-671.592	21.510.301	-2.053.178
	Pertes sur réalisation des placements	25.568.456	-	25.568.456	33.911.209
	Autres charges des placements	413.189	-	413.189	368.278
	Dotations sur placement	288.671.634	-	288.671.634	2.092.849.879

A	RESULTAT TECHNIQUE	9.901.353.621	671.594	9.902.025.215	4.899.892.996
1	PRODUITS DE GESTION COURANTS	476.325.435	-	476.325.435	437.888.947
	Produits d'exploitation non techniques courants	-	-	-	-
	Intérêts et autres produits non techniques courants	-	-	-	-
	Subventions d'exploitation	-	-	-	-
	Autres produits non techniques courants	-	-	-	-
	Reprises d'exploitation, transferts de charges	476.325.435		476.325.435	437.888.947
2	CHARGES DE GESTION COURANTES	1.076.756.409	0	1.076.756.409	1.147.642.043
	Achats consommés de matières et fournitures	15.765.690	-	15.765.690	15.162.475
	Autres charges externes	44.119.027	-	44.119.027	39.973.273
	Impôts et taxes	-	-	0	.
	Charges de personnel	75.523.086	0	75.523.086	86.118.950
	Autres charges d'exploitation	-	-	0	.
	Charges financières non techniques courantes	-	-	0	.
	Dotations d'exploitation	941.348.605	0	941.348.605	1.006.387.345
B	RESULTAT DE GESTION COURANT	-600.430.974	0	-600.430.974	-709.753.096
4	PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	30.027.975		30.027.975	72.943.980
	Produits des cessions d'immobilisations	670.000	-	670.000	0
	Subvention d'équilibre	-	-	0	.
	Reprises sur subventions d'investissement	-	-	0	.
	Autres produits non courants	21.950.778	-	21.950.778	69.186.809
	Reprises non courantes, transferts de charges	7.407.196	-	7.407.196	3.757.171
5	CHARGES DE GESTION NON COURANTES	142.335.013	0	142.335.013	93.129.674
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	63.804	0	63.804	0
	Subventions accordées	0	0	0	.
	Autres charges non courantes	125.285.302	0	125.285.302	70.976.648
	Dotations non courantes	1.325.397	-	1.325.397	4.057.175
	Retenues à la source sur les placements financiers	15.660.511	-	15.660.511	18.095.850
C	RESULTAT DE GESTION NON COURANT	-112.307.039	0	-112.307.039	-20.185.693
D	RESULTAT DE GESTION (B+C)	-712.738.013	0	-712.738.013	-729.938.789
G	RESULTAT NET	9.188.615.608	671.594	9.189.287.203	4.169.954.207



RÉSULTATS DU BILAN ACTUARIEL

Compte tenu des changements réglementaires et statutaires, des modifications ont été apportées au fonctionnement du régime CIMR, qui ont pris effet le 1er janvier 2017. De ce fait, quelques paramètres servant à la réalisation du Bilan Actuariel ont été actualisés. Ce dernier permet d'effectuer des projections démographiques et financières ainsi que d'apprécier la viabilité du régime de la CIMR sur un horizon de 60 ans.

Ces changements portent sur l'introduction de nouvelles prestations, l'actualisation des coefficients actuariels et la suppression du remboursement des cotisations salariales.

Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et comme la CIMR est devenue régie par la loi 64-12 et sa circulaire, elle se doit de réaliser un Bilan Actuariel répondant à quelques obligations réglementaires notamment l'utilisation de la table de mortalité «TV88-90» accompagnée d'une courbe des taux sans risque servant à l'actualisation des engagements.

Tous ces changements seront détaillés dans ce rapport qui s'articule autour des axes suivants :

- Valorisation des engagements selon la courbe des taux sans risque et tenant compte de la valeur Marché des provisions techniques,
- Résultats de projections démographiques et financières tenant compte de la table prospective CIMR et de la TV88-90,
- Tests de sensibilité.

Par ailleurs, les simulations réalisées en envisageant plusieurs scénarii ont montré que le régime de la CIMR reste pérenne malgré les fortes secousses qu'il peut endurer.

VALORISATION DES ENGAGEMENTS « EN MILLIARD »

Hypothèses retenues dans le calcul : Provisions techniques en valeur Marché et la TV 88-90 comme Table de Mortalité

Les principales hypothèses retenues pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et sont détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuariales. Elles respectent les dispositions de la réforme.

Le calcul des engagements s'effectue selon la courbe des taux sans risque communiquée par l'ACAPS.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations d'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Retraités et ayants cause	72,41	72,41	72,41
Actifs et ayants droit	555,7	238,6	123,4
TOTAL	628	311,0	195,8

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Droits acquis	195,8	195,8	195,8
Droits futurs	432,3	115,3	-
TOTAL	628,1	311,0	195,8

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP des ressources	636,4	121,3	-

Les Provisions Techniques (calculée comme étant la valeur marché) sont évaluées à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Provisions Techniques	91,8	91,8	91,8

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP total ressources	728,2	213,1	91,8

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Engagement net non couvert	- 100,1	97,9	104,0

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur des Provisions Techniques sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Taux de préfinancement	115,9%	68,5%	46,9%
Taux de couverture		46,9%	

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES À FIN 2023

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous :

Hypothèses	Valeurs retenues dans les projections du scénario de base
Taux de rendement financier	Courbe des taux zéros-coupons*
Taux d'actualisation des cash-flow prévisionnel	Courbe des taux zéros-coupons*
Evolution du salaire moyen du stock reconduit entre N et N-1	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs y compris Adhésions individuelles	1,5% (+ Test de sensibilité)
Table de mortalité	TV 88-90/PF 60-64 avec une espérance de vie de 26,9 ans et une dérive de 1 trimestre / an
Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital C.I.M.R.	3% (+ Test de sensibilité)
La valeur comptable des provisions techniques au 31/12/2020	84,4 Milliards
La valeur marché des provisions techniques permettant la valorisation des engagements au 31/12/2020	91,8 Milliards
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1 000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

TOUS LES TESTS DE SENSIBILITÉ SERONT PRÉSENTÉS SELON DEUX SCÉNARIOS TENANT COMPTE DE TABLES DE MORTALITÉ DIFFÉRENTES.

Scénario 1 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de PF 60-64 avec une espérance de vie démarrant avec 26,9 ans et une dérive de 1 trimestre par an.

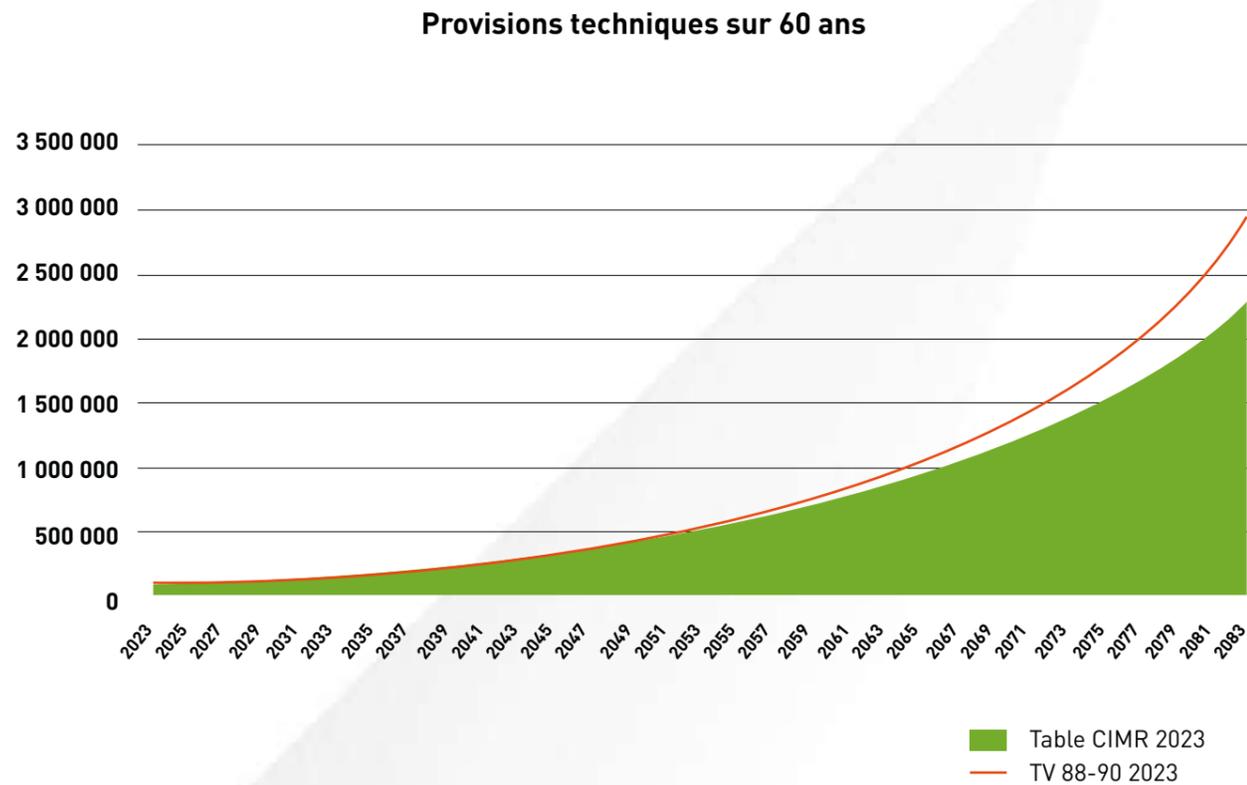
Scénario 2 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de la TV 88-90.

ALLURE DES PROJECTIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le principe de pérennité suppose que le profil des provisions techniques doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs des provisions techniques ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation des provisions techniques doit être positive en fin de projection.

Les provisions techniques projetées en 2023 sur l’horizon de 60 ans se présentent comme suit :



Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque la projection des provisions techniques est toujours positive avec une tendance ascendante en fin de projection quel que soit le scénario adopté.

TESTS DE SENSIBILITÉ

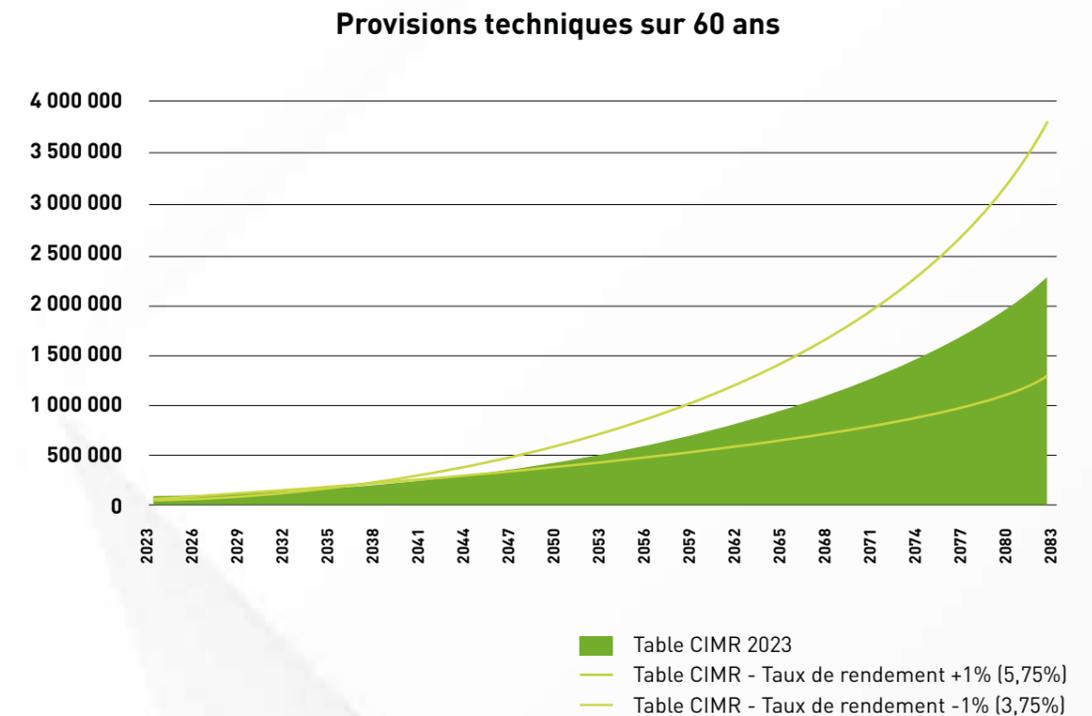
Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil des provisions techniques en fonction de certaines variations d’hypothèses actuarielles a été effectuée.

Taux de placement

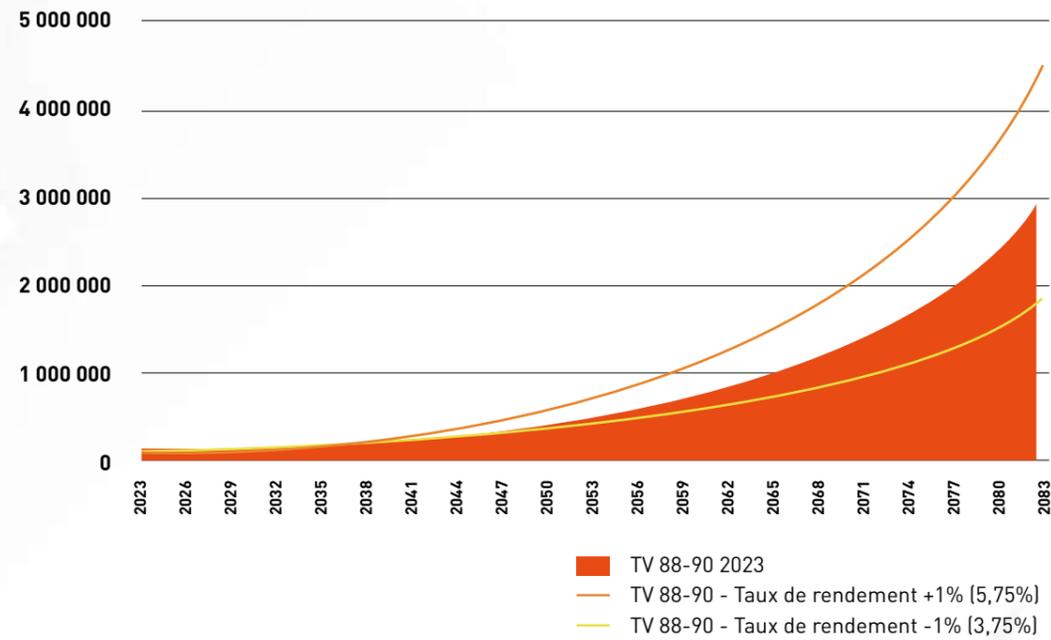
Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement comme suit :

- Un rendement de 3,75%, soit -1%,
- Un rendement de 5,75%, soit +1%.

VARIATION DU PROFIL DES PROJECTIONS TECHNIQUES



Provisions techniques sur 60 ans

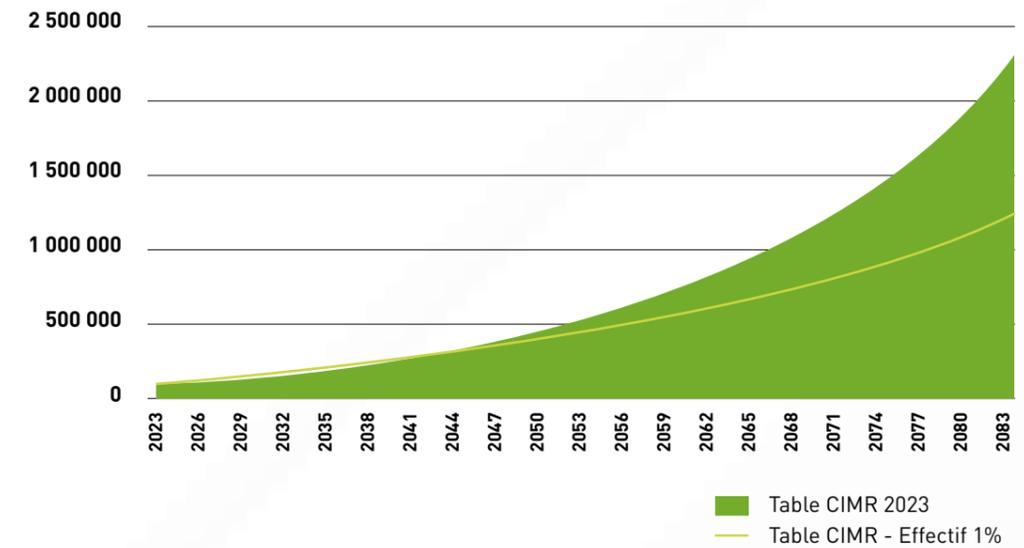


Le test montre que quel que soit le scénario, et même avec un taux de rendement de 3,75%, la projection des provisions techniques reste positive sur tout l'horizon.

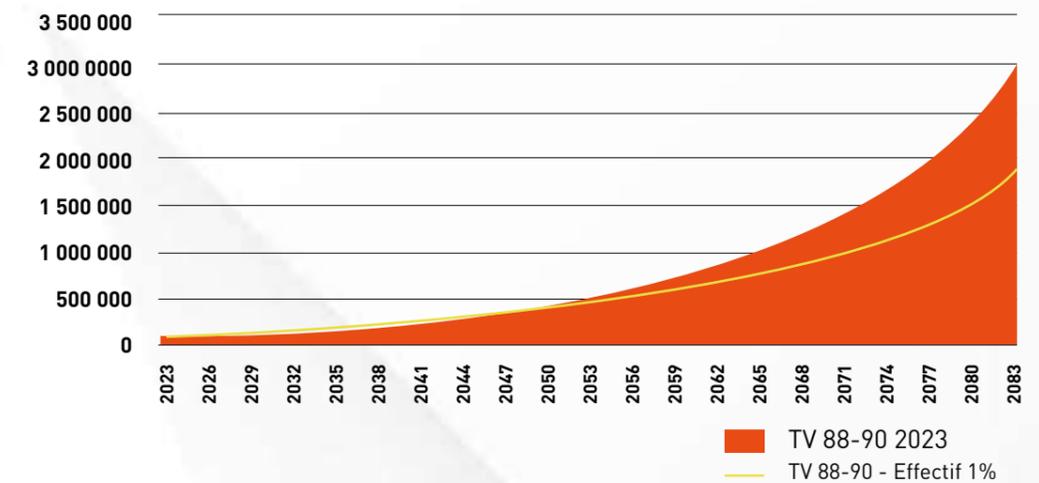
CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le test proposé prend en compte un taux d'évolution des actifs comprenant les individuels de 1% au lieu de 1,5% par an.

VARIATION DU PROFIL DES PROJECTIONS TECHNIQUES



Provisions techniques sur 60 ans



Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'un moteur démographique dynamique pour assurer la pérennité du régime.



GESTION DU RÉGIME DE RETRAITE

LES ADHÉRENTS DE LA CIMR

L'année 2023 a enregistré l'entrée de 11 005 nouvelles adhésions qui se présentent comme suit :

	Nombre d'adhérents	Nombre d'affiliés
Adhérents de groupe	542	5 483
Adhérents individuels	10 463	10 463

Par ailleurs, 615 entreprises ont été radiées donnant lieu à l'appel d'un montant de 563 339 4457 dirhams (au titre de la contribution compensatrice de radiation) et la sortie de 6 329 affiliés du régime. La répartition par motif de radiation est donnée dans le tableau suivant :

Cessation de paiement	Nombre des adhérents	Montant de la contribution compensatrice de radiation	% CCR	Nombre des affiliés	% affiliés
Radiations brutes pour cessation de paiement	601	689.173.631,56	100%	6 498	100%
Réactivations	79	172.339.632,89	25%	2 069	32%
Radiations nettes pour cessation de paiement	522	516.833.998,67	75%	4.429	68%

Autre motifs	Nombre des adhérents	Montant de la contribution compensatrice de radiation	Nombre des affiliés	% affiliés
Cessation d'activité	11	9.945.480,19	25	1%
Réactivation cessation d'activité	3	12.993.301,60	145	8%
Mutation	75	23.566.676,19	1726	91%
Démission	4	0,00	4	0%
Total Radiations nettes pour autres motifs	93	46.505.457,98	1.900,00	

	Nombre des adhérents	Montant de la contribution compensatrice de radiation	Nombre des affiliés
Radiations nettes 2023	615	563.339.457	6.329

A noter également que nous avons enregistré la radiation de 17 adhérents pour motif de non commencement d'exécution. Ces radiations ont concerné 141 affiliés.

484 adhérents ont amélioré la couverture de retraite au profit de 7 537 affiliés

	Adhérents	Affiliés
Extension d'adhésion	205	2 238
Changement de taux ou de régime	228	4 922
Option Moubakkir	169	347
Option Mousabbak	20	30

Par ailleurs, 152 adhérents ont opéré des achats de points pour le bénéfice de 315 affiliés.

LES AFFILIÉS DE LA CIMR

En 2023, le nombre des salariés affiliés à la CIMR a évolué de 4,76% atteignant un effectif global de 750 450, répartis entre actifs cotisants au nombre de 430 265, et ayants droit au nombre de 320 185.

Statut	Effectifs 2022	Effectifs 2023	Variation
Actifs cotisants	409 354	430 265	5,11%
Ayants droits	307 028	320 185	4,29%
TOTAL	716 382	750 450	4,76%

Le nombre des actifs cotisants a augmenté de 5,11% par rapport à 2022.

RÉPARTITION PAR GENRE DES AFFILIÉS À LA CIMR

	Femmes		Hommes		Âge moyen
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
Actifs cotisants	141 358	33%	288 907	67%	39,2
Ayants droit*	106 384	33%	213 801	67%	43,8

L'évolution des salaires, nette de l'effet démographique, affiche une augmentation de 4,10% par rapport à 2022.

Sexe	Salaire moyen* 2022 (DH)	Salaire moyen* 2023 (DH)	Evolution
F	160 478	168 077	4,70%
M	177 112	184 062	3,90%
TOTAL	171 777	178 826	4,10%

*Salaire déclaré par toute adhésion de groupe déclarant des salariés

Au global, l'assiette totale des cotisations, c'est-à-dire des ressources de la C.I.M.R pour ce type d'adhérents, a augmenté de 8,1 % entre 2022 et 2023.

Sexe	Masse salariale 2022 (DH)	Masse salariale 2023 (DH)	Evolution
F	20 045	22 271	11,10%
M	46 849	50 056	6,80%
TOTAL	66 894	72 327	8,10%

LES ALLOCATAIRES DE LA CIMR

En 2023, les retraités sont passés de 197 970 à 203 848 soit un taux d'évolution de 3,0%.

Par rapport à 2022, La pension moyenne a évolué de 3,90%, passant de 27 158 DH à 28 211 DH (hors pension orphelin). Cette évolution est expliquée par l'évolution du nombre moyen de points qui est passé de 2 087 en 2022 à 2 136 soit une évolution de 2,3%, l'évolution de la VPS qui est passée de 13,01 à 13,21 soit une hausse de 1,5%.

L'exercice 2023 a enregistré l'arrivée de 13 275 nouveaux allocataires de pensions directes contre 16 632 en 2022, soit une diminution de 20%.

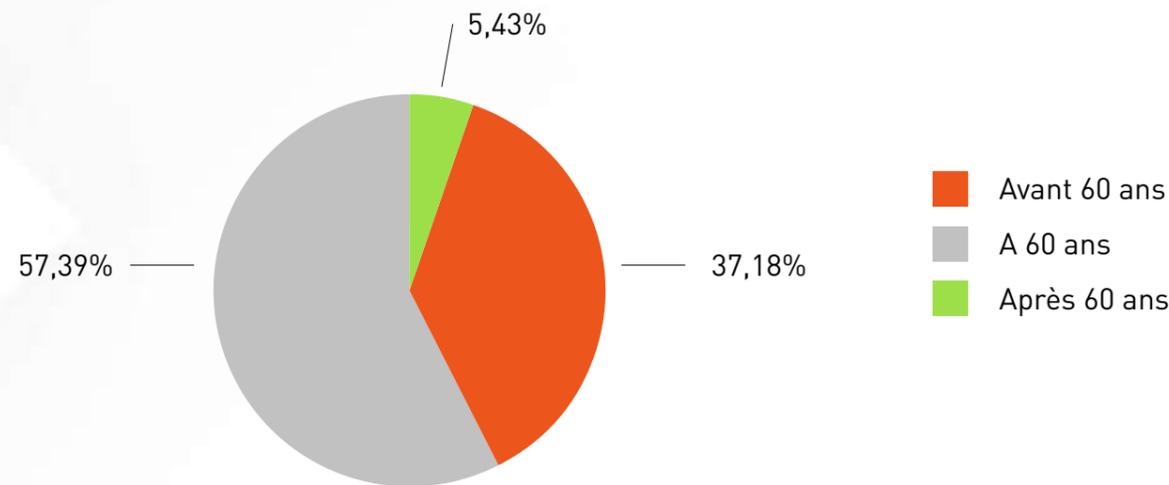
Parallèlement, l'exercice 2023 a enregistré 4 157 extinctions de pensions dont 3 189 qui concernent des pensions principales. Les nouvelles pensions de réversion indirecte en faveur de conjoints survivants ou d'orphelins, se sont élevées en 2023 à 2 622.

Les 13 275 nouvelles liquidations, correspondant à un total de 28 504 618 points, et les 4 157 extinctions se ventilent comme suit :

	Pensions nouvelles	Pensions éteintes
Pensions principales	11 044	3 189
Pensions de réversion directe	341	947
Pensions d'orphelins directs	47	21
Options de rachat	1 843	
TOTAL	13 275	4 157

La part des liquidations par anticipation ainsi que les départs à 60 ans ont connu une augmentation entre 2022 et 2023, passant de 36,75% à 37,18% pour les départs anticipés et de 50,47% à 57,39%. En revanche, les départs par prorogation ont enregistré une diminution entre 2022 et 2023 passant de 12,78% à 5,43%.

Pourcentage de départ en retraite



La tendance des liquidations avec option en capital reste à un niveau élevé, tout en s’inscrivant dans un trend baissier de long terme, avec 8 793 dossiers liquidés en 2023 avec option capital et représentant 77% du total des dossiers liquidés, contre 81% en 2022. Ces liquidations induisent à la déduction du total de points à hauteur de 8 031 628.

La durée moyenne du service de l’allocation principale a atteint 19 années et 3 mois en 2023, contre 19 années et 9 mois l’année précédente.

L’âge moyen au décès s’établit ainsi à environ 78 années et 8 mois, soit 1 année de moins par rapport à 2022.

PENSIONS EN SERVICE

Nature des pensions	Pension en service	Pension annuelle moyenne
Pension principale	147 898	33 060
Pension de réversion	55 414	15 270
Pension d’orphelins	536	9 207

Le rapport actifs/retraités, obtenu en affectant le nombre de pensions de réversion d’un coefficient de 0,5 et celui des pensions d’orphelins de 0,2, a augmenté entre 2022 et 2023 s’établissant en 2023 à 2,45 contre 2,40 en 2022.

LES PARAMÈTRES DU RÉGIME DE LA CIMR EN 2023

SALAIRE DE REFERENCE

En vertu des dispositions de l’article 15 du Règlement Général de Retraite, la valeur du salaire de référence a évolué de 4,7% et s’établit à 29,54 DH.

VALEUR DU POINT À LA LIQUIDATION

En vertu des dispositions de l’article 25 du Règlement Général de Retraite, la valeur du point à la liquidation a évolué de 4,7% et s’établit à 17,72 DH.

VALEUR DU POINT EN SERVICE

Le Conseil d’Administration lors de sa réunion du 23 Mars 2023, après examen du bilan actuariel de l’exercice 2022, a décidé de faire évoluer la valeur du point en service de 1,5%, pour passer de 13,01 en 2022 à 13,21 en 2023.

REVALORISATION DE L’OPTION CAPITAL

En vertu des dispositions de l’article 21 du Règlement Général de Retraite, le Conseil d’Administration lors de sa réunion du 23 Mars 2023, après examen du bilan actuariel de l’exercice 2022, a décidé de fixer les taux de rendement et de revalorisation à appliquer à l’Option Capital pour l’exercice 2023 à 3,00%.





AUDIT ET CERTIFICATIONS

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



FIDAROC GRANT THORNTON
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca, Maroc



MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca -Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (la « Caisse »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de provisions et réserves techniques de MAD 75.232.447.578,57 et une réserve de l'exercice de MAD 9.189.287.202,59.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

Casablanca, le 21 mars 2024.

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Drik Slec Casablanca
Tél : 05 22 54 75 00 Fax : 05 22 29 56 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd Abdelmouqish
Résidence Koutoubia - 7ème Etage,
Casablanca - Maroc
Tél : 05 22 423 423
www.mazars.ma

Adnan LOUKIL
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



Mazars Audit et Conseil
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca –Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

Conventions non préalablement autorisées par votre conseil d'administration.

1.1. Convention écrite d'avances en compte courant conclue entre CIMR et CDV PROMOTION

- **Personnes concernées** : Monsieur Boubker JAI Président Directeur Général de CDV PROMOTION et administrateur de la CIMR.
Le Président Directeur Général de la société Wafa Assurances est administrateur de la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La CIMR a conclu avec CDV PROMOTION un contrat de compte courant d'actionnaires rémunéré, aux côtés, entre autres, de Wafa Assurances. Les prêteurs, en leur qualité d'actionnaires de la société CDV PROMOTION, avancent à cette dernière la somme en principal de 308.000.000 MAD, l'engagement total de la CIMR est de 102.666.667,00 MAD.
- **Conditions de rémunération** : Chacune des avances consenties par les prêteurs portera intérêts, à compter de la date de sa mise à disposition par les prêteurs à CDV Promotion au taux de 2% hors TVA.
- **Date de souscription** : 11/12/2023.
- **Montant versé au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes constatée en produits au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Convention d'acquisition des titres de la société AL MADA VENTURE CAP

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, M. Hassan OURIAGLI, Président Directeur Général d'AL MADA Capital, actionnaire d'AL MADA VENTURE CAP et administrateur de la CIMR et M. Ramsès ARROUB Président Directeur Général de Wafa Assurances, actionnaire d'AL MADA VENTURE CAP et administrateur également de la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : Souscription de la CIMR dans le cadre d'une augmentation de capital, à hauteur de 275 MMAD aux titres de la société AL MADA VENTURE CAP, société par actions simplifiée au capital de 100.000.000 dirhams.
- **Date de la convention** : 13/10/2022.
- **Montant de l'engagement** : 275.000.000,00 MAD.
- **Montant versé au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes constatées en produits au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.2. Convention écrite d'avances en compte courant (avec son avenant) rémunérées, accordées par la CIMR à la société H PARTNERS, détenue à hauteur de 7,14%

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du conseil de surveillance de la société H PARTNERS SA.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société H PARTNERS.
- **Date de la convention** : 26/07/2021 et avenant en date 26/08/2021.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société H PARTNERS à un taux égal au taux bons de trésor de 10 ans majoré de 300 points de base arrêté année par année au 1er janvier et pour la première année à la date de versement de l'avance. Le taux applicable en 2023 est de 6.1883% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 3.181.785,44 MAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 177.208,59 MAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.

2.3. Contrat de bail écrit conclu entre la CIMR et RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de RAMICAL.
- **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à RAMICAL l'appartement 73, sis au 7ème étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat** : 03/07/2019.
- **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 72.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.4. Contrat de bail écrit conclu entre CIMR et AKILAM, détenue à hauteur de 99,99% par RAMICAL

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de AKILAM.
- **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à AKILAM l'appartement 74, sis au 7ème étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat** : 03/07/2019.
- **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 72.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.5. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société LARBEL, détenue à 100%

- **Entité concernée** : La société LARBEL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société LARBEL.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société LARBEL au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 105.441.699,46 MAD.

- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 1.692.337,15 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 15.252.386,00 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.6. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RAMICAL, détenue à 100%.**
- **Entité concernée** : La société RAMICAL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RAMICAL.
 - **Date de la convention** : 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.
 - **Conditions de rémunération** : Le dernier avenant non écrit prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RAMICAL au taux de 1,89% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 8.956.152,17 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 147.629,70 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 1.034.720,81 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.7. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société PASTEUR, détenue à 100%.**
- **Entité concernée** : La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société PASTEUR.
 - **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société PASTEUR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 1.269.438,85 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 19.893,04 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 221.224,81 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

- 2.8. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RANILA, détenue à 100%.**
- **Entité concernée** : La société RANILA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RANILA.
 - **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 6.547.546,89 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 109.480,14 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 440.404,81 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.9. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société NEJMA, détenue à 100%.**
- **Entité concernée** : La société NEJMA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société NEJMA.
 - **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société NEJMA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT.
 - **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2023** : 3.678.568,18 MAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 61.295,00 MAD ;
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 267.181,01 MAD ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.10. Convention écrite d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.**
- **Entité concernée** : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia.
 - **Date de la convention** : 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société CIMR FONCIA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT ;
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 15.605.365,58 MAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 265.045,62 MAD ;
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 69.370,00 MAD ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.11. Convention non écrite d'avances en compte courant, non rémunérées, accordées par la CIMR à la société HAWAZINE, détenue à 12,5%.**
- **Entité concernée** : La société HAWAZINE en tant que filiale détenue à 12,5% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention non écrite** : La convention est relative à une avance en compte courant, non rémunérée, consentie par la CIMR à la société HAWAZINE.
 - **Conditions de rémunération** : Néant.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 1.740.241,77 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 29.601,51 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.12. Convention écrite dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :**
- **Personnes concernées** :
 - Monsieur Karim Mohammed Mounir en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.
 - **Nature et objet de la convention** : Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.
 - **Date de l'opération** : 05/06/2017.

- **Conditions de rémunération** : La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
 - **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice** : 4.897.943,00 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 1.036.441,85 MAD.
- 2.13. Convention écrite entre la CIMR et ATTIJARI WAFABANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :**
- **Personnes concernées** :
 - Monsieur Mohammed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTIJARIWAFABANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'ATTIJARI WAFABANK.
 - **Nature et objet de la convention** : Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par ATTIJARIWAFABANK à la CIMR.
 - **Date de la convention** : 15/06/2017.
 - **Conditions de rémunération** : La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
 - **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice** : 2.270.917,00 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 2.270.917,00 MAD.

Casablanca, le 21 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 56 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème Etage,
Casablanca - Maroc
Tél : +212 522 423 423
Adnan LOUKILI

Associé



**RÉSOLUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE**



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des Statuts, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes de l'exercice 2023 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 soldé avec un montant de la dotation à la réserve de prévoyance de 9 189 Millions de dhs, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2023.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de M. Khalid CHEDDADI de son poste d'administrateur à la CIMR à compter du 29 Avril 2024 et lui donne quitus entier et définitif, au titre son mandat et le remercie pour ses contributions aux travaux du Conseil d'Administration.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Avril 2024 de M. Hassan BOULAKNADAL en sa qualité d'adhérent individuel et ce en remplacement de M. Khalid CHEDDADI.

Le mandat du nouvel administrateur expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 Septembre 2023 de M. Boubker JAI représentant Wafa Assurance et ce en remplacement de M. Ramsès ARROUB représentant Wafa Assurance.

Le mandat du nouvel administrateur expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif, au titre son mandat d'administrateur, à l'administrateur sortant M. Ramsès ARROUB et le remercie pour ses contributions aux travaux du Conseil d'Administration.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 20 Mars 2024, décide le renouvellement des mandats d'administrateurs pour une période de quatre ans de :

- M. Mohamed Hassan BENSALAH, représentant la FMSAR ;
- M. Imad TOUMI, représentant MANAGEM ;
- M. Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM ;
- M. Mehdi TAZI, représentant MARSH MOROCCO ;
- M. Mohamed EL KETTANI, représentant AWB ;
- M. Chakib ALJ, représentant la CGEM ;
- M. Abdelmadjid TAZLAOUI, représentant AMETYS ;
- Mme. Rachida BENABDALLAH représentant AGMA .

Leur mandat expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2023, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de n'engager aucune réforme paramétrique.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 17 du Règlement général de la retraite de la CIMR :

-Le 8^{ième} alinéa de l'article 17 est supprimé : « En cas de remariage postérieurement à

l'attribution de la Pension de réversion, le service de celle-ci est supprimé définitivement à partir du lendemain du remariage » et sera remplacé par : « Au cas où le titulaire d'une pension de réversions aurait droit à une nouvelle pension de réversion, il se verra attribuer la pension de réversion la plus élevée ».

Cette nouvelle disposition sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 19 du Règlement général de la retraite de la CIMR :

-Le 1^{er} alinéa de l'article 19 est modifié comme suit : « La Pension d'orphelin est accordée à partir du lendemain du jour du décès de l'Allocataire bénéficiaire d'une Pension de réversion, ou de l'Affilié en l'absence d'un conjoint survivant, ou dans le cas c) ci-après, à partir du lendemain du remariage du conjoint survivant, jusqu'à leur majorité ou leur émancipation jusqu'à l'âge de vingt et un an au cas où ils poursuivent leurs études:

- a) aux orphelins de père et de mère ;
- b) aux enfants de parents divorcés quand ils sont reconnus à la charge de l'Affilié défunt ;
- c) aux enfants de l'Affilié après le remariage du conjoint survivant.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux comptes, Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton, arrivent à expiration et décide, sur proposition du Conseil :

- (i) de renouveler le mandat de Fidaroc Grant Thornton ;
- (ii) et de désigner KPMG en remplacement de Mazars Audit et Conseil ;

pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 8 des statuts de de la CIMR :

-Le 8^{ième} alinéa de l'article 8 est modifié comme suit : « Les fonctions des administrateurs sont gratuites, sauf celles du Président qui assume simultanément les fonctions de directeur général. Le Conseil d'administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions et octroyer à certains administrateurs une rémunération pour des missions qu'ils accomplissent pour le compte de la CIMR.».

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 10 des statuts de de la CIMR :

- Le 8^{ième} alinéa de l'article 10 est modifié comme suit : « La cession par la CIMR d'immeubles par nature ~~ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé~~ fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 23 des statuts de la CIMR :

-Le 3^{ème} alinéa de l'article 23 est modifié comme suit : « A cette feuille de présence sont jointes des feuilles de présence individuelles par délégué dûment émargées mentionnant leurs noms et prénoms ainsi que les noms ou dénominations des Adhérents de groupe ou Adhérents individuels qu'ils représentent et leur domicile ou adresse du siège social, auxquelles sont annexés les pouvoirs de représentation reçus par les délégués, dûment émargées par ces derniers. Ces documents sont déposés au siège de la CIMR et communiqués à tout Adhérent qui en fait la demande. ~~Ils doivent demeurer annexés à la minute du procès-verbal de la séance ».~~

QUATRIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.



AGENCES CASABLANCA

Agence Centrale

Résidence Sara, Angle rue Mohamed El
Fidouzi et rue des hôpitaux -
Casablanca

Agence Régionale

Boulevard Mohamed V, Résidence
Acacia, N650° - Casablanca

AGENCE AGADIR

Avenue Hassan II, Résidence Borj Dlalate -
Agadir

AGENCE FÈS

Arrondissement Agdal, Boulevard des FAR,
Résidence Houda - Fès

AGENCE MARRAKECH

Arrondissement Guéliz, Boulevard Prince
Moulay Abdellah, Menara, 15.
Yasmine Majorelle - Marrakech

AGENCE TANGER

8, Complexe Commercial ABI DARDAE I.
ASSILI MA. 7 & 6 - Tanger

AGENCE MEKNÈS

Rue Pasteur N3°, Résidence Pasteur,
1^{er} étage - Meknès

AGENCE OUJDA

Angle Rue Berkane et rue Al Moatamid Ibno
Abbad N 47.
Oujda.

AGENCE TÉTOUAN

Avenue Hassan II, Résidence de la
Colombe, bloc A n8°, 1^{er} étage
Tétouan

AGENCE RABAT

Avenue Hassan II, Imm. F 479, Résidence
Ahssan Dar 2, Agdal Riad
Rabat

